



Infos-retraités-ées

**Retraité-e-s un jour
Révolté-e-s toujours!!**



Les 20 ans du NON au TCE (Traité constitutionnel Européen)

Ce texte a pour but de réveiller la mémoire de ceux et celles qui ont oublié ce vote et d'informer les jeunes qui n'ont pas vécu ce moment-là ...

Il y a 20 ans, le Traité établissant une Constitution pour l'Europe (TCE) a été soumis à référendum et le peuple français a répondu NON, le 29 mai 2005.

Le TCE adopté à Rome par les chefs d'Etat et de gouvernement le 29 octobre 2004, devait ensuite être ratifié par l'ensemble des 25 pays selon les règles en vigueur dans chaque État, le plus souvent par voie parlementaire ou parfois par voie référendaire. En France, le Président Jacques Chirac a choisi la voie référendaire et fixé la date au 29 mai 2005. Un NON inattendu Ce traité, encensé par la quasi totalité des médias et de la classe dirigeante est alors rejeté par le peuple qui vote NON à 54,67 % avec un taux de participation de 70%.

La campagne pour le « NON » impulsée par l'association ATTAC, les partis politiques et syndicats de gauche (la CGT y est particulièrement active) et quelques personnalités de droite dont Philippe Séguin, Nicolas Dupont-Aignan...fut un grand moment de mobilisation populaire. De très nombreuses réunions publiques, y compris dans des villages, ont permis de décrypter le volumineux texte de l'Union européenne et d'inverser la tendance des premiers mois qui donnaient le OUI gagnant à 60%.

A noter que le Parti socialiste était divisé : son secrétaire national François Hollande était partisan du OUI tandis que d'autres socialistes appelaient à voter NON, tels Laurent Fabius, Jean Luc Mélenchon , Alexis Corbière...

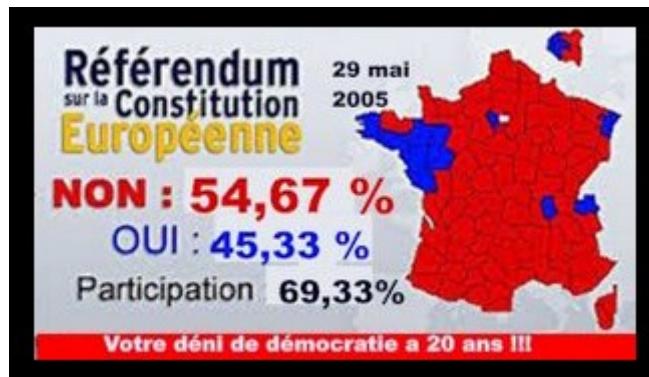
Genèse d'une trahison

Mais les classes possédantes et dirigeantes, certes assommées par ce résultat, n'ont pas abandonné leur projet. Deux ans plus tard, est apparu un nouveau texte, un clone du TCE, qui fut baptisé Traité de Lisbonne, nom de la ville où il fut signé. Échaudées par le NON de 2005, elles veulent absolument éviter un autre référendum pour ratifier ce nouveau traité. Le Président Sarkozy , élu 2 ans plus tard, choisit donc la voie parlementaire. Le conseil constitutionnel y met son veto et impose de modifier la constitution avant toute ratification de ce traité :

L'autorisation de ratifier le traité modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne ne peut intervenir qu'après révision de la Constitution. (Décision n° 2007-560 DC du 20 décembre 2007- article 1er) Or, toute révision de la Constitution française est obligatoirement effectuée par le Congrès formé de l'Assemblée nationale et du Sénat réunis à Versailles. Convoqué le 14 février 2008, le Congrès a voté, à une très large majorité, la modification de la Constitution française (Titre XV- article 88-1) ce qui a permis la ratification du traité de Lisbonne, un texte très proche du TCE mais plus confus, obscur, quasiment illisible. A noter un article qui n'existe pas dans le TCE, lourd de conséquences :

L'UE est désormais dotée d'une personnalité juridique indépendante : elle dispose de prérogatives extraordinaires et le droit européen est supérieur au droit des Etats y compris aux constitutions nationales (cf André Bonnet : Referendum de 2005: «Les preuves de la trahison démocratique »)

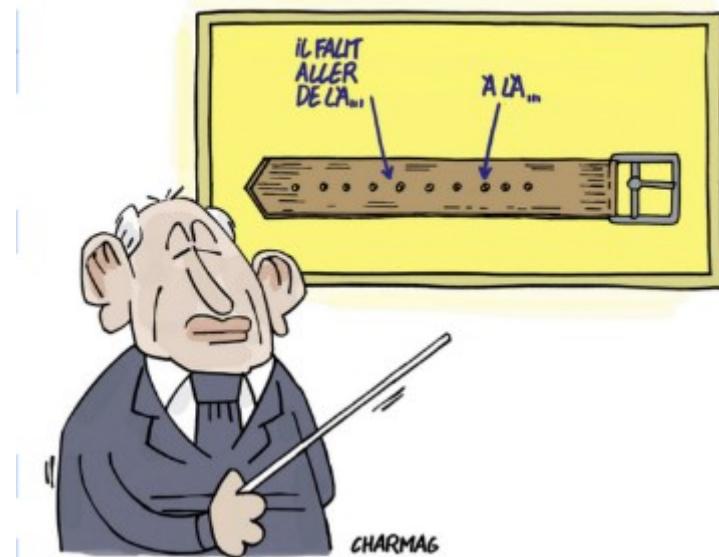
Conclusion : Nos dirigeants ont peur du peuple, aujourd'hui encore. Après le fiasco de 2005, plus un seul référendum n'a été organisé en France. Comment s'étonner que les « gilets jaunes » réclament le RIC (référendum d'initiative citoyenne) ? L'absence de référendum concourt au déclin de la vie démocratique française et à la montée des colères. Face à l'ampleur des grèves contre la réforme des retraites, Emmanuel Macron aurait pu redonner la parole au peuple et organiser une grande consultation démocratique sur ce sujet crucial. Mais non, il a peur d'être désavoué comme le fut Jacques Chirac en 2005. Il en parle ...mais il ne va pas plus loin !!



Les plus riches paient moins d'impôts. Selon une note de Bercy consultée par Le Monde, le taux d'impôt net payé des 10 % les plus riches a reculé de 0,1 % en 2024, alors que leur revenu fiscal de référence a augmenté de 2,3 %. Le fait de bénéficier de divers avantages fiscaux, par exemple pour l'emploi d'un salarié à domicile, permet à leur taux d'imposition réel de passer de 17,5 % à 15,2 %. Les ultrariches s'en sortent encore mieux : de moins en moins d'entre eux sont frappés par le taux marginal d'imposition le plus élevé, à 45 %. Le nombre de foyers assujettis à ce taux a reculé de 9 % en 2024 et de 13 % depuis 2018. Au total, seuls 61 000 contribuables sont désormais concernés. « On a affaire ici à des indépendants, des professions libérales, ou encore des dirigeants d'entreprise qui peuvent en partie piloter leur mode de rémunération en fonction du régime fiscal le plus favorable », analyse auprès du Monde l'inspectrice des affaires sociales Farida Belkhir. En parallèle, l'impôt net payé en moyenne par les 40 % de foyers situés au milieu de la courbe des revenus a progressé à un rythme annuel compris entre 5 % et 10 %.



BUDGET 2026
BAYROU SORT LES GRAPHIQUES



La vérité permet d'agir ». C'est avec ce slogan, certains l'appelleraient un épitaphe, que le Premier ministre, François Bayrou, a égrainé ses constats en vue d'une sévère cure d'austérité lors d'une conférence de presse. Cela pourrait se résumer en trois phases : « il faut 40 milliards d'économies », « les impôts ne sont pas la solution », « on ne travaille pas assez ». Le discours classique du patron ! Ce n'est pas pour autant la vérité. C'est bien commode pour cacher les échecs d'une politique. Cela masque très difficilement le dogmatisme forcené à l'œuvre. Les 40 milliards correspondent peu ou prou aux cadeaux fiscaux annuels, oui annuels, offerts sans aucune contre-partie aux (grandes) entreprises. Les PME n'ont tiré que bien peu de bénéfices de cette politique. En quoi consiste-t-elle en réalité ? Essentiellement à augmenter la rémunération des actionnaires. Les emplois continuent d'être détruits, les délocalisations et fermetures se poursuivent, les investissements sont en berne. Mais les actionnaires se gavent. Pire, les dérives spéculatives explosent. Et cela rejoint le deuxième point. Les hausses d'impôts sont taboues. Cette affirmation permet sans difficulté d'assimiler les classes moyennes et les très riches et de les dresser contre toute hausse d'impôt. Sauf que ces derniers sont nettement moins imposés que les classes moyennes. En utilisant divers moyens d'optimisation fiscale, rarement accessibles aux moins fortunés, les écarts peuvent être très conséquents.

Le gouvernement culpabilise les travailleurs qui « ne travaillent pas assez » et les chômeurs, et tente de convaincre que le modèle français serait dépassé : obsolète les 35h, trop cher les retraités, trop gras les services publics, beaucoup trop d'agences... Un décret lourd de conséquence a été publié : 3,1 milliards de taille dans les dépenses de l'état. Les priorités du gouvernement sont claires : réduction de près de 500 millions pour les ministères de la recherche et l'enseignement supérieur, 550 millions pour la transition écologique... La France se dit prête à accueillir les chercheurs dont les crédits ont été gelés aux États-Unis, mais dans les faits, on prend plutôt leur chemin.